**GRILLE DE VERIFICATION**

**(ANNEXE 1 - À TRANSMETTRE AVEC LE DOSSIER)**

**ERRATUM**

**Ecole : Enseignant :**

Lieu du séjour :

Date : du au

1. **DOCUMENTS ET INFORMATIONS À TRANSMETTRE A L’IEN**

**Dossier de demande d’autorisation de sortie avec nuitée(s)**

* Utilisation du nouveau formulaire 2023 *(Annexe 2)*
* Indication du n° de téléphone portable du coordonnateur du dossier.
* Envoi 1 exemplaire pour une sortie dans le département, hors département ou à l'étranger.
* Dossier signé par l'enseignant coordonnateur et le directeur d'école.

**Délai respecté**

* 4 semaines au moins (hors vacances scolaires) avant le départ (*séjour dans le département*)
* 6 semaines au moins (hors vacances scolaires) avant le départ (*à l’étranger*).

Date d’envoi du dossier à l’IEN : Date de réception du dossier à l’IEN :

**Effectifs**

* Effectif total de la (des) classe(s) : Nombre d’élèves partants :
* Cohérence dans le nombre d'élèves (page 1, schéma de conduite, liste des passagers du car) .
* Projet d’accueil pour les non partants.

**Lieu d’hébergement**

* Si le centre d’accueil est dans le Bas-Rhin 🡺 figure sur le répertoire départemental.
* Copie de l'avis favorable de la commission de sécurité.
* Pour un séjour à l'étranger, descriptif de la structure d'accueil et agrément.

**Encadrement**

* Taux d’encadrement conforme pendant le transport

- maternelle : 2 dont l’enseignant (AESH non compté) pour 16 élèves + 1 pour 8 élèves suppl,

- élémentaire : 2 dont l’enseignant pour 24 élèves + 1 pour 12 élèves suppl,

*Possibilité de considérer tous les élèves du car comme formant un seul groupe classe.*

* Taux d’encadrement par classe conforme pendant le séjour (idem encadrement transport)
* Copie du diplôme de l'assistant sanitaire (*AFPS, BNS, BNPS, PSC1*).
* Copie du diplôme animateur, vie collective (BAFA, etc…)
* Présence de l'assistant sanitaire dès le départ de l'école et pendant tout le séjour .
* Accompagnateurs hors éducation nationale : copies cartes d’identité.

Tous les accompagnateurs de sorties scolaires avec nuitées seront soumis à un contrôle d'honorabilité par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs des infractions sexuelles et violentes (FIJAISV).

* Si ATSEM  🡺 demande d’autorisation d’absence au Maire.
* Si AESH 🡺 autorisation de l’employeur.

**Si activités spécifiques en EPS**

* Numéro des cartes professionnelles des intervenants.
* Test pass-nautique pour les activités canoé-kayak-voile-aviron-paddle.

**Transport**

* Schéma de conduite fourni par le transporteur avec cachet.
* Si schéma de conduite fait par l’école 🡺 n° du transporteur et cachet.
* Licence du transporteur à jour.
* Demande de dérogation au lieu de départ et/ou retour si différent de l'école *(Annexe 5.)*
* Liste des passagers, avec n° de téléphone à joindre pour les enfants, **les enseignants et les accompagnateurs.**
* Vérification assurance responsabilité civile et assurance individuelle accident

**Si transport sur place**

* Schéma de conduite fourni par le transporteur.
* Si le schéma de conduite est rédigé par l’école 🡺 n° de la licence du transporteur et cachet.
* Copie de la licence du transporteur.

**Projet pédagogique**

* Présence d’objectifs clairs et bien définis.
* Programme détaillé du séjour (emploi du temps).

**DOCUMENTS À CONSERVER A L’ECOLE**

* Les autorisations parentales
* Le cas échéant, les autorisations nécessaires à la participation d’un personnel relevant d’un autre employeur (AESH, ATSEM, etc.)
* Les attestations d’assurance,
* Le cas échéant, les autorisations de sortie du territoire accompagnées de la copie des titres d’identité des signataires

|  |
| --- |
| Remarques : |